



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.237

Amendement 1
(10/96)

SÉRIE X: RÉSEAUX POUR DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

Interconnexion des systèmes ouverts – Spécifications des
protocoles en mode sans connexion

Technologies de l'information – Interconnexion des
systèmes ouverts – Protocole en mode sans
connexion pour l'élément de service de contrôle
d'association: Spécification du protocole

**Amendement 1: Adjonction de marqueurs
d'extension et de paramètres d'authentification**

Recommandation UIT-T X.237 – Amendement 1
(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X
RÉSEAUX POUR DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES	X.1–X.199
Services et fonctionnalités	X.1–X.19
Interfaces	X.20–X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50–X.89
Aspects réseau	X.90–X.149
Maintenance	X.150–X.179
Dispositions administratives	X.180–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	X.200–X.299
Modèle et notation	X.200–X.209
Définitions des services	X.210–X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220–X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230–X.239
Formulaires PICS	X.240–X.259
Identification des protocoles	X.260–X.269
Protocoles de sécurité	X.270–X.279
Objets gérés de couche	X.280–X.289
Tests de conformité	X.290–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	X.300–X.399
Généralités	X.300–X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350–X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400–X.499
ANNUAIRE	X.500–X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	X.600–X.699
Réseautage	X.600–X.629
Efficacité	X.630–X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650–X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680–X.699
GESTION OSI	X.700–X.799
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700–X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710–X.719
Structure de l'information de gestion	X.720–X.729
Fonctions de gestion	X.730–X.799
SÉCURITÉ	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	X.850–X.899
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850–X.859
Traitement transactionnel	X.860–X.879
Opérations distantes	X.880–X.899
TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT	X.900–X.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Au sein de l'UIT-T, qui est l'entité qui établit les normes mondiales (Recommandations) sur les télécommunications, participent quelque 179 pays membres, 84 exploitations de télécommunications reconnues, 145 organisations scientifiques et industrielles et 38 organisations internationales.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), (Helsinki, 1993). De plus, la CMNT, qui se réunit tous les quatre ans, approuve les Recommandations qui lui sont soumises et établit le programme d'études pour la période suivante.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI. Le texte de la Recommandation X.237, Amendement 1 de l'UIT-T a été approuvé le 5 octobre 1996. Son texte est publié, sous forme identique, comme Norme internationale ISO/CEI 10035-1.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

© UIT 1997

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Paragraphe 7.1.4	1
2) Paragraphes 7.1.4.13 et 7.1.4.14	1
3) Paragraphe 7.2	1
4) Paragraphe 9.1	2

Résumé

Le présent amendement à la spécification du protocole sans connexion pour l'ACSE introduit le marqueur d'extension ASN.1 dans le module décrivant le protocole. Il améliore également la spécification afin de permettre l'acheminement de paramètres d'authentification dans l'unité APDU A-UNIT-DATA.

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – PROTOCOLE EN MODE SANS CONNEXION POUR L'ÉLÉMENT DE
SERVICE DE CONTRÔLE D'ASSOCIATION: SPÉCIFICATION DU PROTOCOLE**

AMENDEMENT 1

Adjonction de marqueurs d'extension et de paramètres d'authentification

1) Paragraphe 7.1.4

Ajouter ce qui suit à la fin du Tableau 1 – Champs de l'APDU AUDT

Nom du mécanisme d'authentification	U	req	ind
Valeur d'authentification	U	req	ind

2) Paragraphes 7.1.4.13 et 7.1.4.14

Ajouter les deux nouveaux paragraphes suivants, immédiatement après 7.1.4.12.

7.1.4.13 Nom du mécanisme d'authentification

Pour l'ACPM émettrice: cette valeur est déterminée par la valeur du paramètre nom du mécanisme d'authentification de la primitive de demande de transfert A-UNIT-DATA.

Pour l'ACPM destinataire: cette valeur est utilisée pour déterminer la valeur du paramètre nom du mécanisme d'authentification de la primitive d'indication de transfert A-UNIT-DATA, si elle est émise.

7.1.4.14 Valeur d'authentification

Pour l'ACPM émettrice: cette valeur est déterminée par la valeur du paramètre valeur d'authentification de la primitive de demande de transfert A-UNIT-DATA.

Pour l'ACPM destinataire: cette valeur est utilisée pour déterminer la valeur du paramètre valeur d'authentification de la primitive d'indication de transfert A-UNIT-DATA, si elle est émise.

NOTE – Dans le protocole sans connexion, un champ de type «Prescriptions pour élément ACSE» n'est pas nécessaire. L'utilisation de l'unité fonctionnelle d'authentification par la machine ACPM émettrice est implicite si le champ «nom du mécanisme» ou «valeur d'authentification de l'appelant» est présent.

3) Paragraphe 7.2

Ajouter le nouveau point c) ci-après et remplacer le point à la fin du point b) par un deux-points.

- c) si l'unité fonctionnelle d'authentification n'est pas prise en charge, un éventuel champ «nom du mécanisme» ou «valeur d'authentification de l'appelant» est ignoré.

4) Paragraphe 9.1

Remplacer le module ASN.1 par le suivant:

Connectionless-ACSE-1{joint-iso-itu-t association-control(2) module(2) classe1(2) version(1) }

DEFINITIONS::=

BEGIN

-- Connectionless-ACSE-1 se rapporte à la Rec. UIT-T X.237 | ISO/IEC 10035-1

IMPORTS

AP-title, AE-qualifier, AE-title, Authentication-value, Mechanism-name, ObjectSet
FROM ACSE-1

{joint-iso-itu-t association-control(2) module(2) acse1(1) version(1) }

-- Les types de données AP-title et AE-qualifier sont tirés de la Rec. UIT-T X.227 | ISO/CEI 8650-1

```

AUDT-apdu ::= [APPLICATION 0]      IMPLICIT SEQUENCE
{ protocol-version                [0]      IMPLICIT BIT STRING
                                     {version1 (0)} DEFAULT {version1},
  application-context-name        [1]      Application-context-name,
  called-AP-title                 [2]      AP-title                        OPTIONAL,
  called-AE-qualifier             [3]      AE-qualifier                   OPTIONAL,
  called-AP-invocation-id         [4]      AP-invocation-id              OPTIONAL,
  called-AE-invocation-id         [5]      AE-invocation-id              OPTIONAL,
  calling-AP-title                [6]      AP-title                        OPTIONAL,
  calling-AE-qualifier            [7]      AE-qualifier                   OPTIONAL,
  calling-AP-invocation-id        [8]      AP-invocation-id              OPTIONAL,
  calling-AE-invocation-id        [9]      AE-invocation-id              OPTIONAL,
  -- ce double champ est présent si l'unité fonctionnelle d'authentification a été sélectionnée
  mechanism-name                 [11]     IMPLICIT Mechanism-name      OPTIONAL,
  -- le champ suivant ne sera présent que si l'unité fonctionnelle d'authentification a été sélectionnée
  calling-authentication-value    EXPLICIT Authentication-value    OPTIONAL,
  implementation-information      [29]     IMPLICIT Graphic String      OPTIONAL,
  ...,
  ...,
  user-information                [30]     IMPLICIT SEQUENCE SIZE (1, ..., 0,2..MAX)
                                     OF EXTERNAL
}

```

Application-context-name ::= OBJECT IDENTIFIER

-- Comme indiqué dans la Rec. X.650 du CCITT \ ISO 7498-3, un titre d'entité d'application est composé
-- d'un titre de processus d'application et d'un qualificateur d'entité d'application. Le protocole de l'ACSE
-- assure le transfert d'une valeur de titre d'entité d'application en transférant ses valeurs composantes.

AE-invocation-id ::= INTEGER

AE-invocation-id ::= INTEGER

END

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

- Série A Organisation du travail de l'UIT-T
- Série B Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
- Série C Statistiques générales des télécommunications
- Série D Principes généraux de tarification
- Série E Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
- Série F Services de télécommunication non téléphoniques
- Série G Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
- Série H Systèmes audiovisuels et multimédias
- Série I Réseau numérique à intégration de services
- Série J Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
- Série K Protection contre les perturbations
- Série L Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
- Série M Maintenance: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
- Série N Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
- Série O Spécifications des appareils de mesure
- Série P Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
- Série Q Commutation et signalisation
- Série R Transmission télégraphique
- Série S Equipements terminaux de télégraphie
- Série T Terminaux des services télématiques
- Série U Commutation télégraphique
- Série V Communications de données sur le réseau téléphonique
- Série X Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts**
- Série Z Langages de programmation
- Série